



CHÉCY

Conseil municipal **extraordinaire 2011 :** **Compte-rendu du 8 février**

L'an deux mil onze, le huit février 2011 à 19 heures

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Jean-Vincent VALLIES, maire de Chécy.

Etaient présents : M. VALLIES, Mme BAULINET, M. RABILLARD, Mme GALY, M. TINSEAU, Mme DAUDIN, M. MAUPÉTIT, Mme CHARDÉRON, M. DOUCET, Mme GLOMERON, M. PIZZINAT, Mme DUFOUR, M. LEPAULT, Mme BOUGAS, M. GACHET, Mme GACOIN, M. TOULOUGOUSSOU, Mme MENIS-GROBOL, M. LETELLIER, M. SALLE, Mme PUGIN, MM. FLEURY, SALMON,

Mme PICARD-CORNAIRE présente à partir de 20 h 30.

Absent(es) excusé(es) :

Mme FÉLIX a donné pouvoir à M. FLEURY

M. LÉPRETRE a donné pouvoir à M. SALMON

Mme DALLA-COSTA MILCENDEAU a donné pouvoir à M. LEPAULT

M. MIRAS CALVO a donné pouvoir à M. PIZZINAT

Absent : M. HURISSE

Formant la majorité des membres en exercice, M. GACHET a été désigné secrétaire de séance

.....

OBJET : CONTROLE DE LA GESTION DE LA COMMUNE POUR LES EXERCICES 2004 A 2008 **PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

Créées par la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions (articles 84 à 89), les chambres régionales des comptes font l'objet d'une partie spécifique dans le code des juridictions financières (articles L210-1 et suivants).

Les chambres régionales des comptes exercent trois missions :

- **Le jugement des comptes des comptables publics** des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
- **L'examen de la gestion** de ces collectivités et des organismes qui en dépendent ou reçoivent des concours financiers
- **Le contrôle budgétaire** des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Les chambres régionales des comptes sont compétentes pour les collectivités territoriales (régions, départements, communes) et les établissements publics qui leur sont rattachés (hôpitaux, collèges, lycées, communautés de communes, etc...).

Sur l'examen de la gestion des collectivités et organismes locaux :

La chambre régionale peut effectuer un contrôle sur la qualité et la régularité de la gestion, sur l'emploi économe des moyens et sur l'efficacité des actions menées au regard des objectifs fixés par la collectivité ou l'organisme concernés.



CHÉCY

A l'issue d'une procédure contradictoire qui consiste soit à répondre par écrit, soit à être auditionné à la demande de l'ordonnateur la chambre régionale ou territoriale des comptes adopte un rapport d'observations définitives qui, assorti des réponses des ordonnateurs (maire, président du conseil général, etc...) est transmis à l'assemblée délibérante.

A Chécý, la chambre régionale des comptes a effectué un contrôle sur la gestion concernant les années 2004 à 2008.

La ville a été avertie de ce contrôle par courrier daté du 17 avril 2009.

Un premier questionnaire est arrivé en mairie le 30 avril auquel il a été répondu le 26 mai 2009 et des compléments ont été envoyés les 17. 22 et 30 juin 2009 ainsi que le 25 septembre 2009 et le 25 mars 2010.

Le 21 mai 2010, le rapport d'observations provisoire a été communiqué par la chambre à la ville. Ce rapport a fait l'objet d'une réponse de la ville le 5 juillet 2010.

A sa demande, le maire de Chécý a été reçu par la chambre régionale pour être entendu sur le rapport d'observations provisoires. Cette audition est prévue par le code des juridictions financières et s'est déroulée le 22 septembre 2010.

Le 16 novembre 2010, la chambre régionale a transmis à la ville le rapport d'observations définitives auquel la ville a fait réponse le 15 décembre 2010. Le rapport définitif est arrivé en mairie le 22 décembre 2010.

Le conseil municipal a débattu du rapport d'observations définitives de la chambre Régionale des comptes pour la gestion communale de 2004 à 2008 conformément aux dispositions du code des juridictions financières.

Le rapport de la chambre fait état

- d'une situation de surendettement très important issue d'investissements trop importants
- de l'absence de rigueur dans la gestion du dossier de l'espace aquatique tant pour sa construction que pour sa gestion
- du redressement amorcé dès 2008 des finances de la commune

Le rapport se trouve sur le site internet de la ville de Chécý dans son intégralité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le maire
Jean-Vincent VALLIES